

LISTE DE PIÈCES JUSTIFICATIVES

TRANSFERT DE SIEGE

ET ETABLISSEMENT PRINCIPAL

ENTREPRISE INDIVIDUELLE 21/06/18

Constituez en ligne votre dossier ET nous l'envoyer par <http://www.cfenet.cci.fr/>

OU

Entreprise individuelle [Rechercher "P2 CMB modernisation.gouv.fr"](http://Rechercher.P2.CMB.modernisation.gouv.fr)

Micro-entreprise [Rechercher "P2-P4 micro-entreprise modernisation.gouv.fr"](http://Rechercher.P2-P4.micro-entreprise.modernisation.gouv.fr)

**IMPRIME A REMPLIR
EN LIGNE**

NBRE DOCUMENTS A FOURNIR - Merci d'apporter les photocopies nécessaires

**POUR
L'ENTREPRENEUR**

1 Copie du titre de séjour en cours de validité et à jour de l'adresse personnelle le cas échéant.

POUR LE LOCAL

1 **CREATION**

1 Copie du bail commercial.

OU

1 Justificatif de domicile récent (eau, gaz, téléphonie, loyer, copie du bail récent, taxe foncière ligne "propriétés bâties" à l'adresse exacte du siège).

En cas d'hébergement par une tierce personne :

1 Autorisation du propriétaire avec son justificatif de domicile.

OU

1 Copie du contrat de domiciliation.

POUR LE FONDS

1 **ACHAT**

1 Copie de l'acte d'achat enregistré au centre des impôts du lieu de situation du fonds de commerce.

1 Copie du Journal d'Annonces Légales publiant la vente OU l'attestation de parution avec le texte ET la date de parution ET le nom du journal.

1 **LOCATION-GÉRANCE**

1 Copie du contrat de location-gérance.

1 Copie du Journal d'Annonces Légales publiant la vente OU l'attestation de parution avec le texte ET la date de parution ET le nom du journal.

**POUR
L'ENTREPRISE**

1 Copie de l'extrait K Bis à fournir à titre indicatif, il doit comporter les dernières modifications enregistrées par le RCS.

1 Copie de la pièce d'activité réglementée. [!https://www.afecreation.fr/pid316/activites-reglementees.html](https://www.afecreation.fr/pid316/activites-reglementees.html)

1 Pouvoir signé en original si ce n'est pas le représentant légal de l'entreprise qui accomplit les formalités. A l'exception des notaires.

PAIEMENT

**SI L'ANCIEN SIEGE EST
SITUÉ DANS LA VIENNE**

| Chèque à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce | | |
|---|------------------|--|
| création | location-gérance | Achat |
| 95,95 € | 129,41 € | 129,41 € |
| L'ENTREPRISE A DES ETABLISSEMENTS SECONDAIRES DANS D'AUTRES DEPARTEMENTS, AJOUTER FRAIS DE NOTIFICATION 8,89 € par greffe concerné + 26,44 € par greffe secondaire | | |
| Micro-entreprise : | | |
| Création : si besoin d'un extrait Kbis 3,91 € | | location-gérance 78,72 € achat : 78,72 € |
| Frais de notification autres départements : 0 € | | |

PAIEMENT

**SI L'ANCIEN SIEGE EST
SITUÉ HORS VIENNE**

| Chèque à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce | | |
|---|------------------|----------------------------------|
| création | location-gérance | Achat |
| 135,04 € | 135,04 € | 135,04 € |
| L'ENTREPRISE A DES ETABLISSEMENTS SECONDAIRES DANS D'AUTRES DEPARTEMENTS, AJOUTER FRAIS DE NOTIFICATION 8,89 € par greffe concerné + 26,44 € par greffe secondaire | | |
| Micro-entreprise : | | |
| Création 75,90 € | | achat / location-gérance 78,72 € |
| Frais de notification autres départements : 0 € | | |

INFORMATIONS

SI LE SIEGE EST AU DOMICILE DE LA PERSONNE PHYSIQUE, IL CONVIENT DE PROCEDER SIMULTANEMENT A LA MODIFICATION DE SON ADRESSE PERSONNELLE.

Service formalités ouvert de 9 à 12h et de 14 à 16h Réception sur rendez-vous uniquement avec prestation d'accompagnement à la formalité de 72 € TTC

Stéphane PITERS Tél. 05 49 60 98 69

Christine MARECHAUX Tél. 05 49 60 98 26

Eve CASSIER Tél. 05 49 60 98 21

cfecclv@poitiers.cci.fr

- **Notre site internet :**

www.poitiers.cci.fr

POUVOIR

Je soussigné(e)
(NOM et prénoms)

demeurant
.....
.....

donne pouvoir à
(NOM et prénoms)

demeurant
.....
.....

à l'effet d'effectuer toutes démarches relatives à la formalité auprès du Registre du Commerce et des Sociétés, de signer tout document ou pièce, et d'une façon générale, faire tout ce qui sera nécessaire pour l'exécution de la présente.

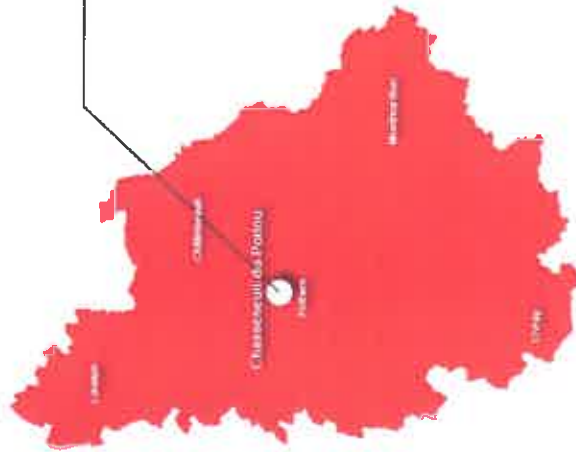
Fait à
le

LE MANDATAIRE
("Accepté" et signature)

LE MANDANT
("Bon pour pouvoir" et signature)

Une question, un conseil ?

A tout moment, vous pouvez contacter votre CFE par mail ou par téléphone.



CFE de la CCI Vienne
Chambre de Commerce et d'Industrie
Téléport 1 - 7 avenue du Tour de France
CS 50146 - Chasseneuil
86961 Futuroscope cedex
Tél. 05 49 60 98 69 / 05 49 60 98 21

Conseil et dépôt des dossiers

Stéphane Pileri
Responsable du CFE
spileri@poitiers.cci.fr
Eve Cassier
Assistante en formalités
ecassier@poitiers.cci.fr

Horaires d'ouverture du CFE
uniquement sur rendez-vous
du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 18h

CFE unique pour la Vienne
à Chasseneuil du Poitou



www.cfenet.cci.fr



Siège CCI Vienne
Téléport 1 - 7 avenue du Tour de France
CS 50146 - Chasseneuil - 86961 Futuroscope cedex
Tél : +33 (0)5 49 60 98 00
Fax : +33 (0)5 49 41 65 72
info@poitiers.cci.fr - www.poitiers.cci.fr



Votre Centre de Formalités des Entreprises



CFE avec votre CCI

Vos formalités d'entreprise

avec le Centre de Formalités des Entreprises (CFE) de votre CCI



Vous réalisez seul votre dossier

Prestation du CFE sans assistance

Le prix est en charge par la CCI

Vous optez pour l'assistance d'un conseiller formalités de votre CCI

Un accompagnement individualisé et privilégié.

60 € HT
72 € TTC

Au CFE de la CCI, vous réalisez, en un même lieu, vos formalités juridiques, administratives, fiscales et sociales liées à la création, aux transformations successives et à la cessation de votre entreprise ou d'un de vos établissements.

Dans le cadre d'une directive européenne, les CFE des CCI sont « Guichet Unique ». A ce titre, ils peuvent vous renseigner sur les activités réglementées.

Un rendez-vous confidentiel en face à face et de qualité

1. Nous faisons un diagnostic précis de votre situation.
2. Nous prenons en charge votre déclaration.
3. Nous analysons votre formalité et effectuons un contrôle de cohérence et de conformité des pièces justificatives déposées et des informations déclarées.
4. Nous traitons votre dossier et nous vous informons par téléphone, par mail ou par courrier de tout élément manquant.
5. Nous vous remettons un récépissé de dépôt complet portant, le cas échéant, votre n° SIREN.
6. Nous transmettons votre dossier complet aux organismes concernés.
7. Le conseiller formalités reste votre interlocuteur privilégié à tout moment du traitement de la formalité et assure un suivi en cas de difficulté.

Vous pouvez aussi réaliser vos formalités sur www.cfenet.cci.fr, site Internet des CFE des Chambres de Commerce et d'Industrie

Le prix de cette prestation ne comprend pas les éventuels frais dus au Greffe



Le prix de cette prestation ne comprend pas les éventuels frais dus au Greffe

Le CFE est prévu au Pôle Formalités de la CCI. Ce pôle gère aussi les formalités liées à l'apprentissage (contrats et cotisations de la base), au commerce international et au Fonds Agricole. Pour ces prestations, demandez-nous les coordonnées de nos conseillers.

Le CFE vous aide à accomplir vos formalités mais ne peut en aucun cas garantir la recevabilité finale du dossier. Cette recevabilité ne peut être octroyée que par les organismes destinataires.